

Avis de Marchés Publics

Procédure adaptée article 28
Marchés inférieurs à 25 000 €uros HT

MAIRIES, COLLECTIVITÉS, ADMINISTRATIONS, ETABLISSEMENTS PUBLICS

Publiez vos petits marchés dans cette rubrique.
Un coût très avantageux pour
une efficacité maximale.

En permanence sur le site centraldesmarches.com

Avis administratifs

7159876601

DÉPARTEMENT DES YVELINES

Mairie de RAMBOUILLET

Arrêté permanent du maire N° 17052410APST

AVIS

Le maire de Rambouillet, président de la Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires,
Vu le code général des collectivités territoriales et ses dispositions relatives à la reprise des concessions en état d'abandon et aux exhumations, notamment les articles L.2223-14 à L.2223-17, L.2223-18, L.2223-19, L.2223-20, L.2223-21, L.2223-23,
Vu notre procédure de reprise des concessions en état d'abandon engagée par la décision du maire n° 13072886,
Vu les procès-verbaux du premier conseil d'abandon du 13 novembre 2013,
Vu la décision du maire n° 17011819 DMST prononçant la fin de la procédure de reprise et la réalisation du deuxième constat d'abandon le 17 mars 2017,
Vu les procès-verbaux du deuxième constat d'abandon des sépultures abandonnées en date du 17 mars 2017,
Vu les avis d'affichage au cimetière, à la mairie et aux services techniques relatifs à la vente des sépultures abandonnées,
Considérant la délibération du conseil municipal en date du 18 mai 2017 actant la reprise définitive des concessions perpétuelles et centenaire abandonnées du cimetière du centre suivantes :

Carré N° 1 : n° 5, 10 à 13, 48, 49, 53, 62 à 65, 84, 90, 92, 93, 101, 103, 105 à 108, 110, 112, 112 bis, 119, 123, 124, 126, 127, 131, 136 à 138, 143, 144, 148, 156, 157, 162, 167 à 171, 173, 175, 176, 178, 182, 188, 190 à 193, 204 à 206, 233, 242, 245, 284 à 287, 310, 312, 313, 318, 325, 334, 335, 352, 353, 377, 385, 386, 403, 416, 420, 443, 445, 446, 451, 452, 485, 489, 500, 513, 519, 542, 565, 566, 569, 573, 574, 576, 591, 591 bis, 592 à 594.
Carré N° 2 : n° 623 à 627, 632, 638, 641, 643, 644, 650, 657 à 664, 666, 667, 670, 673, 679, 680, 682 à 684, 691 à 694, 698, 702, 708, 712 à 714, 719, 720, 724, 725, 727, 728, 730, 731, 737 à 740, 745 à 747, 755, 756, 759, 769, 772, 775, 777, 783, 785, 786, 793, 795, 797, 800 à 802, 805 à 809, 834, 851, 853, 862 à 864, 920, 930, 944, 965, 967, 971, 1006, 1019, 1024, 1025, 1031 à 1033, 1041, 1060, 1077, 1078, 1089, 1091, 1106 à 1110, 1119, 1120, 1122, 1182, 1188, 1198, 1207, 1272, 1273, 1275, 1276, 1288, 1289, 1288, 1288, 1293, 1295, 1299, 1300 à 1303, 1305 à 1308, 1312, 1313, 1316, 1317, 1320 à 1323, 1326, 1327, 1333 à 1335, 1338, 1342, 1344, 1347, 1348, 1354, 1356 à 1358, 1360C, 1363, 1365 à 1374, 1378 à 1382, 1386, 1388, 1389, 1392, 1393, 1396, 1402, 1405 à 1407, 1409, 1410, 1414, 1415, 1421, 1446, 1453, 1461, 1463, 1473, 1482, 1492, 1493, 1501, 1509, 1518, 1523, 1522, 1533, 1539, 1542, 1545, 1548, 1550, 1555, 1556, 1601, 1557 à 1561, 1569, 1570, 1572, 1577, 1579, 1600, 1628, 1629, 1658, 1689, 1690, 1698, 1711, 1713, 1724, 1731, 1733, 1753, 1755, 1762, 1769, 1770, 1772, 1776, 1783, 1795, 1796.
Carré N° 4 : n° 1801, 1804, 1806, 1808, 1811 à 1813, 1817 à 1824, 1829, 1830, 1832 à 1835, 1838 à 1840, 1842, 1843, 1847, 1851 à 1854, 1857, 1859 à 1863, 1872, 1873, 1875, 1876, 1878, 1880, 1881, 1883 à 1886, 1890, 1892, 1893, 1895 à 1897, 1901, 1904, 1905, 1907, 1909, 1910, 1914 à 1916, 1918, 1921 à 1927, 1929, 1931, 1933, 1935, 1937, 1938, 1940, 1942, 1944, 1945, 1947, 1953, 1955, 1956, 1959, 1961 à 1963, 1965, 1969, 1970, 1972 à 1974, 1976, 1989, 1994, 2006, 2008, 2031, 2035, 2054, 2073, 2098, 2109, 2134, 2135, 2141, 2159, 2163, 2166, 2168, 2174, 2175, 2180, 2220, 2236, 2251, 2261, 2273, 2274, 2278, 2280, 2332, 2334, 2336, 2346, 2351, 2352, 2363 à 2365.
Carré N° 5 : n° 2, 3, 6 à 10, 14, 15, 16 à 20, 24, 27, 28, 30, 31, 40, 42, 43, 45, 49, 51 à 53, 57, 59, 61, 64, 67, 69, 71, 73, 75, 94, 136.
Carré N° 6 : n° 149, 154, 157 à 161, 164, 169, 173, 177, 181, 183, 184, 187, 188, 190, 192, 195, 202, 204, 205, 216.
Carré N° 7 : n° 301 à 303, 309, 310, 312, 313, 315 à 320, 322, 326, 328, 331 à 333, 335, 336, 342, 354, 355, 357, 390, 418.
Carré N° 8 : n° 449, 451 à 453, 480 à 464, 469, 470, 473, 476, 477, 485, 486, 490, 497, 498, 501, 535, 553, 558, 565 à 567, 569 à 571, 575, 577, 579, 580, 582, 585 à 587, 589, 591, 595, 596, 599.

Arrêté,

Article 1 : les concessions sus-indiquées, dont l'état d'abandon a été régulièrement constaté et publié, sont reprises par la commune.

Article 2 : les matériaux des monuments et emblèmes funéraires restés sur ces concessions seront enlevés par les soins de la commune un mois après publication du présent arrêté.

Article 3 : à l'issue de la publication régulière du présent arrêté, la commune procédera à l'exhumation des restes des personnes inhumées dans chaque concession reprise en vue de leur réinhumation dans l'ossuaire spécialement aménagé à cet effet situé dans le cimetière du centre. Les règles applicables en matière de transport de corps après mise en bière et de réinhumation seront rigoureusement respectées.

Article 4 : la concession, dont la reprise est prononcée après ces diverses opérations, sera remise en service ou laissée libre conformément au plan guide d'aménagement du cimetière dont l'objectif est de créer des allées ou maintenu pour être restaurés aux frais de la commune au titre de la mémoire des personnes locales de l'époque, historique, architecturale, militaire ou religieuse.

Article 5 : le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, c'est-à-dire pendant 1 mois.

Article 6 : le directeur général des services, la directrice des services techniques, le responsable des cimetières sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Rambouillet, le 23 mai 2017.

Président de la Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires
Marc ROBERT

Avis administratifs

7158750201

SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES
Commune de MAUREPAS

Enquête publique relative au projet de procédure intégrée pour le logement (PIL) sur les parcelles, cadastrées W77, W78, W402 et W404

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE 2° AVIS

Par arrêté en date du 4 mai 2017, M. le président de Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'agglomération a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Procédure Intégrée pour le Logement (PIL) sur les parcelles cadastrées W77, W78, W402 et W404 à Maurepas pour une durée de 33 jours consécutifs, du vendredi 2 juin 2017 inclus au mardi 4 juillet 2017 inclus.

Ledit projet de PIL comprend :

- la demande de permis de construire visant à autoriser un projet de construction de 263 logements environ d'une surface de plancher prévue de 14 632 m² sur 5 niveaux sur trois terrains privés d'une superficie de près de 1 ha (parcelles W402, W404 et W78) et sur un terrain communal d'une superficie de près de 0,7 ha affecté au centre départemental de secours et d'incendie (parcelle W77), situés en bordure de la RD 13 et de la rue Claude-Bernard, localisés dans la zone d'activités Panwest. Dans l'actuel PLU, ces parcelles ont vocation à accueillir des constructions à usage d'activités et des équipements publics. Ces parcelles constituent l'extrémité ouest de la bande de terrain identifiée dans les études de la révision en cours du PLU comme pouvant acquérir une vocation mixte (logement et habitat aux activités).

Au terme de l'enquête publique, ledit projet de PIL sera approuvé par délibération du Conseil communal de Saint-Quentin-en-Yvelines en déclarant éventuellement d'y apporter les modifications qu'il estime nécessaires ou opportunes pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées, des avis, observations, demandes ou propositions formulées lors de l'enquête et du rapport et de l'avis motivé du Commissaire enquêteur.

M. Roland REYNOUARD, directeur général des services techniques de collectivité territoriale en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur pour cette enquête publique, par décision n° E17/7800049/78, en date du 18 avril 2017, de Mme la présidente du tribunal administratif de Versailles.

Le projet de PIL à Maurepas sur les parcelles cadastrées W402, W404, W77 et W78 (correspondant pour l'essentiel au site de l'ancienne activité TERRANOVA) et les pièces qui l'accompagnent (demande de permis de construire comprenant une étude d'impact et projet de dossier de mise en compatibilité du PLU de Maurepas, approuvé le 31 janvier 2013, et analyse des incidences environnementales du projet de mise en compatibilité dudit PLU).

L'avis de l'autorité environnementale relatif au projet de PIL à Maurepas sur les parcelles cadastrées W402, W404, W77 et W78

le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint des Personnes Publiques Associées du 26 avril 2017.

ainsi qu'un registre à feuillet non mobiles, coté et paraphé par M. le commissaire enquêteur, destiné à recueillir les observations du public, seront déposés et mis à la disposition du public, pour une durée de 33 jours consécutifs, du vendredi 2 juin 2017 inclus au mardi 4 juillet 2017 inclus :

- à l'Hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, siège de l'enquête publique, 1, rue Eugène-Hénaff, ZA du Buisson de la Coudrie, 78192 Trappes, aux jours habituels d'ouverture au public de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, - en mairie de Maurepas, 2, place d'Auxois, 78310 Maurepas, les lundis et jeudis de 14 h 00 à 17 h 00, les mardis, mercredis et vendredis de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00 et les samedis de 9 h 00 à 12 h 30.

Le dossier d'enquête publique pourra également être consulté aux mêmes dates sur un poste informatique situé en mairie de Maurepas accessible les lundis et jeudis de 14 h 00 à 17 h 00, les mardis, mercredis et vendredis de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00 et les samedis de 9 h 00 à 12 h 30, et à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, accessible aux jours habituels d'ouverture au public de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.

7159598501

Le Maire de
Saint-Denis

Le Maire de
Saint-Denis

7159674901

Commune de LE MESNIL-SAINT-DENIS Approbation du Plan Local d'Urbanisme

AVIS

Par délibération du 4 mai 2017, le conseil municipal a décidé d'approuver le Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Mesnil-Saint-Denis.

Cette délibération est affichée en mairie.

Le dossier du Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public en mairie aux jours et heures d'ouverture.

pour les communes de
Yvelines
est habilité à publier
les annonces légales
sur le département
des Yvelines
Date de création : 1987
N° de téléphone : 01 39 29 59 43
Marchés Publics ?
Fax : 01 39 29 00 97
e-mail : annonces.legales@medialab.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 22 décembre 2016 soit 5,25 € ht la ligne.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centralisée, www.art2legales.fr.

L'arrêté de M. le président de Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'agglomération, en date du 4 mai 2017 portant ouverture de l'enquête publique, consultable à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, siège de l'enquête publique, est intégré au dossier d'enquête publique mis à disposition du public. Les dossiers d'enquête publique seront disponibles durant l'enquête publique sur le site Internet de Saint-Quentin-en-Yvelines à l'adresse suivante : www.saint-quentin-en-yvelines.fr.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier, et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête.

En outre, un registre dématérialisé est également mis à la disposition du public du vendredi 2 juin 2017, 8 h 30, inclus au mardi 4 juillet 2017, 17 h 30, inclus.

Ainsi, le public pourra déposer ses observations et propositions à l'adresse suivante : <https://www.enquetes-publiques.com/Enquetes2RDEPOT=EP17176>

Le public pourra consulter ledit registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.enquetes-publiques.com/Enquetes2RLIPE=EP17176>

Des observations écrites pourront être adressées à M. le commissaire enquêteur, à la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines - Direction de la prospective et de la planification territoriale - 1, rue Eugène-Hénaff - BP 10118 - 78192 Trappes cedex, pendant toute la durée de l'enquête publique.

Ces observations peuvent également être envoyées à l'adresse courriel suivante : plleranov@maurepas.com

Ces observations seront consultables à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, siège de l'enquête publique. À cette fin, les courriels ainsi transmis seront imprimés sur papier.

M. le commissaire enquêteur recevra en mairie de Maurepas :

- le jeudi 8 juin 2017 de 14 h 00 à 17 h 00

- le samedi 24 juin de 9 h 00 à 12 h 30

- le mardi 4 juillet de 14 h 00 à 17 h 00

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique, sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelés dans les huit premiers jours de l'enquête, dans au moins deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Cet avis sera affiché notamment au siège de Saint-Quentin-en-Yvelines, en mairie de Maurepas, dans l'ensemble des panneaux d'affichage administratif dont dispose la commune, et publié par tout autre procédé en usage dans la commune.

Cet avis sera notamment affiché sur le site de l'ancien site de l'activité TERRANOVA ou à proximité immédiate de celui-ci, visible depuis la voie publique.

L'avis d'enquête sera également publié sur le site Internet de Saint-Quentin-en-Yvelines à l'adresse suivante : www.saint-quentin-en-yvelines.fr.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête publique, avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion dans la presse et au cours de l'enquête pour la seconde insertion.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1, rue Eugène-Hénaff, ZA du Buisson de la Coudrie, BP 10118, 78192 Trappes cedex.

À l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par M. le commissaire enquêteur.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de M. le commissaire enquêteur sera adressée à M. le préfet des Yvelines et à M. le président du tribunal administratif de Versailles.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture en mairie de Maurepas et au siège de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ainsi que sur le site Internet de Saint-Quentin-en-Yvelines à l'adresse suivante : www.saint-quentin-en-yvelines.fr.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces auprès du président de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1, rue Eugène-Hénaff, ZA du Buisson de la Coudrie, 78192 Trappes.

Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'agglomération - 1, rue Eugène-Hénaff - 78190 Trappes, personne morale de droit public, est responsable de toute décision relative au projet de PIL à Maurepas sur les parcelles cadastrées W402, W404, W77 et W78 (correspondant pour l'essentiel au site de l'ancienne activité TERRANOVA) et au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Maurepas, notamment pour conduire la présente enquête publique et la mise en compatibilité dudit PLU.

Toute information sur le dossier d'enquête peut être demandée auprès de Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'agglomération - Direction de la prospective et de la planification territoriale - 1, rue Eugène-Hénaff - ZA du Buisson de la Coudrie 78190 Trappes (Té. : 01 39 44 80 80 - Fax : 01 30 57 12 64).

Vie des sociétés

7160066301

CONSTITUTION

Avis est donné en date du 03 mai

2017 de la constitution d'une société :

Dénomination : BUSINESS INTERNATIONAL COMPANY

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 1 500 euros

Siège social : 14, rue des Robinettes, 78200 Fontenay Mauguvois.

Objet : commerce de gros de produits non réglementés.

Durée : 99 ans.

Gérant : M. BAMBA Cédric, 14, rue des Robinettes, 78200 Fontenay Mauguvois.

Immatriculation au RCS de Versailles.

7160068101

CONSTITUTION

Avis est donné en date du 31 mai

2017 de la constitution d'une société

Civile Immobilière :

Dénomination : SCI DE JAN

Siège social : 5, rue du Docteur Alexandre, 78450 Villepreux.

Capital social : 100 euros

Objet : acquisition, construction, gestion, exploitation par bail, location ou autrement de tous biens mobiliers et immobiliers.

Durée : 99 ans.

Gérant : Mme Nelly DURIN, 10, rue Camille Claudel, 78450 Villepreux et M. Jérôme SPICQ, 6 impasse de Chantepié, 78450 Villepreux.

Immatriculation au RCS de Versailles.

7160070001

ECOLE DE CONDUITE DU SOLEIL

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 7 500 euros

54, rue Jean Jaurès

78190 Trappes

RCS VERSAILLES 479 634 669

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale ordinaire du 31

mai 2016, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de son mandat, au liquidateur et prononcé la clôture de la liquidation à compter du 31

mai 2016.

La société sera radiée du RCS de Versailles.

CONSTITUTION

Avis est donné en date du 15 mai

2017 de la constitution d'une société :

Dénomination : AUTO 78

Forme : Société par Actions Simplifiée

Capital social : 1000 euros

Siège social : 57, Route Nationale 10, 78690 Les Essarts-le-Foi.

Objet : achat, vente de véhicules neufs et occasions, vente de pièces détachées. Vente motos, cyclomoteurs.

Durée : 99 ans.

Gérant : M. Harid OUKHERFELA, 5, rue Camille Claudel, 78190 Trappes.

Immatriculation au RCS de Versailles.